

plusieurs décennies. Cela est manifestement dû aussi à la situation concrète de la France dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Parmi ces aspects spécifiques, M. Gellard ne relève pas seulement le nombre de lettres (p. 57-63), mais aussi le fait que, bien que rédigées par une femme, celles-ci n'étaient en aucune façon une « correspondance de famille » mais plutôt des « lettres de pouvoir » (p. 107). Un dialogue plus étroit avec des études récentes sur les autres princesses européennes et femmes dirigeantes aurait toutefois davantage mis en évidence le fait que la singularité de la correspondance de Catherine de Médicis réside ailleurs, à savoir précisément dans son caractère quasi-officieux, et dans le fait que la majorité des lettres est adressée à des représentants diplomatiques français à l'étranger. Les correspondances abondantes comme la sienne étaient généralement la norme pour bon nombre de princesses et de souveraines de l'époque, et la rédaction de telles lettres en tant qu'« acte de gouvernement » (p. 115), comme M. Gellard l'affirme pour Catherine de Médicis, peut se vérifier de la même manière chez toutes ces autres femmes, même lorsqu'elles n'exerçaient pas la fonction de régente. Dans ce contexte, la tentative de l'auteur pour classer les activités de la reine d'après un système contemporain de normes apparaît également problématique (p. 155-179). Alors qu'il décrit clairement les différents rôles de Catherine en tant qu'épouse, veuve et mère – qu'elle a su utiliser avec succès – s'appuyant sur les travaux de Kathryn Norberg, Fanny Cosandey et Katherine Crawford, la caractérisation qu'il donne de sa relation avec les deux rois Charles IX et Henri III comme favorite (p. 123 *sq.*, p. 564) est erronée, car elle minore sa position dans la dynastie, tout comme elle réduit la légitimité à laquelle elle pouvait prétendre à un simple effet de ce rôle dynastique.

En somme, on pourrait dire qu'une mise en situation plus complète de la personnalité de Catherine de Médicis et de son personnage dynastique, grâce à une étude comparative des autres princesses et femmes dirigeantes, aurait sûrement beaucoup apporté à l'analyse. Catherine n'était certainement pas la seule princesse de son époque à utiliser la correspondance comme moyen de conception et de co-détermination de la politique au profit de sa dynastie. Du fait de la constellation spécifique qui l'entourait, elle le faisait certes naturellement, de manière particulièrement constante et extra-politique, même après la fin de son propre règne. L'étude de M. Gellard permet de saisir de manière convaincante et très précise les façons de procéder propres à Catherine de Médicis, autant que les situations contextuelles qu'elle rencontrait et les objectifs qu'elle poursuivait, notamment pendant les années 1570.

Katrin KELLER
Université de Vienne

(Traduit de l'anglais par Chloé des Courtis)

ANTOINE FOLLAIN,

Blaison Barisel, le pire officier du duc de Lorraine,

Paris, L'Harmattan, 2014, 288 p.,

ISBN 978-2-343-04430-9

Enquête sur une enquête, tel aurait pu être le sous-titre de cet ouvrage. Car il s'agit bien d'une enquête érudite sur une procédure menée en 1573 contre un petit officier de Charles III, duc

de Lorraine : Blaison Barisel est lieutenant de prévôt d'Arches et, non content de troubler l'ordre public qu'il devait défendre, il chaparde, violente plusieurs femmes, dont l'une perd l'enfant qu'elle portait, et encourage l'une de ses maîtresses à tuer son mari. Abusant de son autorité, il exige des amendes, participe à

un système de surtaxe des bains publics de Plombières, dont Montaigne a laissé la description dans son *Journal de voyage*, et il a allongé la liste de ses méfaits en s'exclamant: «Je chie sur les ordonnances ducales». Enfin, il s'évade de la prison d'Arches, où il avait été incarcéré lorsque la machine judiciaire s'est mise en marche – une prison du temps où l'on faisait prêter serment aux prévenus d'y rester. La procédure menée par Nicolas Remy, lieutenant général du bailliage des Vosges, se heurte à un système de pouvoir. Cependant, ce magistrat conduit ses auditions avec une telle habileté qu'il parvient à confondre le mauvais officier, à en faire le pire serviteur de leur maître.

Dans une première partie, Antoine Follain propose une lecture rigoureuse de l'affaire. Il éclaire ainsi les pièces de procédure éditées dans la seconde partie de l'ouvrage (p. 140-141). Si son analyse est aussi pédagogique, c'est parce que le livre est le résultat du travail de toute une équipe qu'il a su réunir autour de lui. Les pièces ont été transcrites pour un séminaire de paléographie, puis analysées lors d'un séminaire de recherche (les participants sont dûment nommés p. 133). Au total, l'étude apporte un éclairage précieux sur la procédure judiciaire lorraine et ses différences par rapport à la pratique française. Cette contribution vaut aussi parce qu'elle s'inscrit dans une démarche poursuivie sur plusieurs années, de sorte que les notes comportent des références à des publications dirigées par le même maître d'œuvre, dont *Sorcellerie savante et mentalités populaires* (Strasbourg, 2013). Cet arrière-plan justifie certains choix éditoriaux que neutralise l'édition de sources, et que les lecteurs pourront s'appropriier sous des angles différents. À vrai dire, A. Follain les y invite par de nombreuses remarques, comme lorsqu'il relève que des répétitions dans les témoignages laissent penser que les gens ont pu parler entre eux avant leur audition et «figer ensemble certains récits et certaines formulations» (p. 86); tel est encore le cas quand il souligne la rapidité avec laquelle les tensions sociales sont contenues par quelques amendes bien senties (p. 125).

Cependant, l'élément central de la démonstration concerne la manière dont Nicolas Remy accumule les incriminations significatives contre Barisel, jusqu'à ce que «la somme des crimes privés accomplis par un officier» le transforme en criminel d'État (p. 111), ainsi que la mise en scène de son exécution le manifeste encore, puisqu'il est condamné au «déquartèlement», c'est-à-dire à la peine pour haute trahison.

Les pièces de la procédure sont classées par ordre chronologique, de l'acte introductif incluant les lettres de commission de Nicolas Remy, jusqu'aux jugements définitifs contre Barisel et Mathiote, sa maîtresse. Les notes signalent les mentions marginales et explicitent le vocabulaire, celui des juristes comme celui des paysans. Cela rend particulièrement suggestif le procès-verbal de la question infligée aux deux principaux accusés.

À plusieurs reprises, A. Follain annonce la publication de travaux connexes (ainsi *Brutes ou braves gens? La violence et sa mesure*, Strasbourg, 2015 et *Contrôler et punir les agents du pouvoir*, Dijon, 2015). L'efficacité de sa démarche porte à souhaiter que cette œuvre en construction puisse entrer en dialogue avec des travaux comparables menés par d'autres équipes dans d'autres provinces ou pour d'autres époques.